

## LISTE RÉCAPITULATIVE

### Séance du 12 novembre 2024

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
12/11/2024	DE_2024_039	SUBVENTIONS 2024	
13/11/2024	DE_2024_040	Délibération de la décision modificative n°1 - BUDGET PRINCIPAL 2024	
12/11/2024	DE_2024_041	BUDGET EAU - Créance en non valeur	
13/11/2024	DE_2024_042	Délibération de la décision modificative n°3 - BUDGET EAUX 2024	
12/11/2024	DE_2024_043	Mise en place d'un temps ANIMATION pendant la pause méridienne - Cantine	
12/11/2024	DE_2024_044	RECONDUCTION DE LA CONVENTION LA POSTE	

Séance du **mardi 12 novembre 2024**

Délibération N° **DE\_2024\_042**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 06/11/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le douze novembre deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric

Représentés :

Excusés : Monsieur DREANO Frédérique

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame CAPRON Marie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération de la décision modificative n°3 - BUDGET EAUX 2024**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
70111	Ventes d'eau aux abonnés	61	0
6541	Créances admises en non-valeur	0	61
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>61</b>	<b>61</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>61</b>	<b>61</b>

Fait et délibéré le : 13 novembre 2024 Pour extrait conforme : 13 novembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Madame CAPRON Marie



**L ETOILE - COMMUNE**

Séance du **mardi 12 novembre 2024**

Délibération N° **DE\_2024\_039**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 06/11/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le douze novembre deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric

Représentés :

Excusés : Monsieur DREANO Frédérique

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise  
Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame CAPRON Marie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : SUBVENTIONS 2024**

*Annulation de la délibération n° : DELIB\_2024\_031.*

M. le Maire explique que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal il a été voté les subventions en un seul vote pour toutes. Il est demandé que les membres ou personnes directement ou indirectement liées à une association s'abstiennent de voter.

NOM de l'Association	Vote 2024	Personne qui s'abstient au vote :	Vote
ACTG CATM	350		Validé
Apate	1 000	DAZY Bernard (Membre)	Validé
Ass. Festive	0		Validé
Ass. Sports et loisirs	0	Aline Volant (Conjointe du Président)	Validé
Avenir de l'Etoile	1 800	Alex Turquin (Président) Ghislain TIRMARCHE (Membre)	Validé
Club compétition pêcheurs (2023-550€+ 2024-550€)	1 100		Validé
Club de l'Age d'Or	550	Joëlle LEFEVRE (Membre)	Validé
Coopérative Scolaire	600		Validé
Fanfare Municipale	1 200	Joëlle LEFEVRE (Membre)	Validé
Les Fervents pêcheurs	900		Validé
Ombre et Lumière	0		Validé
Pétanque Stelliennne	0		Validé
Société de Chasse	0		Validé
Except. Sté de Chasse	200	Aline VOLANT (sœur du Président)	Validé
Souvenir Français Picquigny	50		Validé
Stell'Rando	650		Validé
En attendant Mam	800		Validé

Le jardin d'Agathe Except.	0	Validé
HULIN Jason Except.	0	Validé
	9 200	

Après discussion, M. Le Maire présente également la demande du secours catholique et explique à l'assemblée que plusieurs actions sont menées par les membres de cette association au sein de la commune comme une permanence à la mairie les jeudis à 17 heures pour tous secours.

M Le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention. Après discussion, le Conseil Municipal, valide l'attribution d'une subvention de 100 €uros pour le secours catholique.

Fait et délibéré le : 12 novembre 2024 Pour extrait conforme : 12 novembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Madame CAPRON Marie



**L ETOILE - COMMUNE**

Séance du **mardi 12 novembre 2024**

Délibération N° **DE\_2024\_044**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 06/11/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le douze novembre deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric

Représentés :

Excusés : Monsieur DREANO Frédérique

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame CAPRON Marie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : RECONDUCTION DE LA CONVENTION LA POSTE**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la convention avec LA POSTE est arrivée à son terme et propose à l'assemblée son renouvellement.

Après discussion, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité :

- la RECONDUCTION de la convention avec LA POSTE
- Fixe la durée à 9 ans
- Accepte le renouvellement de l'indemnité forfaitaire
- Accepte l'offre de service élargie pour répondre aux besoins de vos citoyens. Cette nouvelle activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1er €uro réalisé.
- Accepte la mise en place d'un outil de formation à distance
- Accepte une rémunération valorisant l'activité de l'Agence.

Fait et délibéré le : 12 novembre 2024 Pour extrait conforme : 12 novembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Madame CAPRON Marie



**L ETOILE - COMMUNE**

Séance du **mardi 12 novembre 2024**

Délibération N° **DE\_2024\_043**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 06/11/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le douze novembre deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la présidence de Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**.

Présents : Monsieur **DELPLANQUE Nicolas** Monsieur **TIRMARCHE Ghislain** Madame **CAPRON Marie** Monsieur **DAZY Bernard** Madame **LEFEVRE Joëlle** Monsieur **TURQUIN Alex** Madame **WOJTYSIAK Hélène** Madame **VOLANT Aline** Monsieur **HEROUART Michel** Monsieur **DAUSSY Eric**

Représentés :

Excusés : Monsieur **DREANO Frédérique**

Absents : Monsieur **DELOHEN Michel** Madame **BOULINGUEZ Denise** Monsieur **JOZEFOWICZ Olivier** Madame **DUBOS Astrid**

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame **CAPRON Marie** est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Mise en place d'un temps ANIMATION pendant la pause méridienne - Cantine**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme **CAPRON Marie**, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires. Celle-ci informe l'assemblée que suite à la mise en place par la CAF de la prise en charge de la pause méridienne, la commune peut prétendre à cette aide.

Elle propose d'intégrer au tarif de la cantine déjà instauré, un temps d'animation pour les enfants.

Elle rappelle que les tarifs ont été instaurés selon le quotient familial et dégressif comme suit :

Inférieur ou égal à 554 €	Entre 555 et 888 inclus	Supérieur ou égal à 889
1	2,90	3

Après discussion, le Conseil Municipal, accepte d'intégrer le temps d'animation sur le temps de la pause méridienne à la Cantine.

Fait et délibéré le : 12 novembre 2024 Pour extrait conforme : 12 novembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Secrétaire de séance

Monsieur **TIRMARCHE Ghislain**

Madame **CAPRON Marie**



Séance du **mardi 12 novembre 2024**

Délibération N° **DE\_2024\_040**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 06/11/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le douze novembre deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric

Représentés :

Excusés : Monsieur DREANO Frédérique

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame CAPRON Marie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Délibération de la décision modificative n°1 - BUDGET PRINCIPAL 2024**

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	100
011 - 624	Transports biens, transports collectifs	0	-100
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré le : 13 novembre 2024 Pour extrait conforme : 13 novembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Madame CAPRON Marie



**L ETOILE - COMMUNE**

Séance du **mardi 12 novembre 2024**

Délibération N° **DE\_2024\_041**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	10
Date de la convocation : 06/11/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
<b>Résultat du vote : adoptée</b>		

Le douze novembre deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Présents : Monsieur DELPLANQUE Nicolas Monsieur TIRMARCHE Ghislain Madame CAPRON Marie Monsieur DAZY Bernard Madame LEFEVRE Joëlle Monsieur TURQUIN Alex Madame WOJTYSIAK Hélène Madame VOLANT Aline Monsieur HEROUART Michel Monsieur DAUSSY Eric

Représentés :

Excusés : Monsieur DREANO Frédérique

Absents : Monsieur DELOHEN Michel Madame BOULINGUEZ Denise Monsieur JOZEFOWICZ Olivier Madame DUBOS Astrid

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame CAPRON Marie est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : BUDGET EAU - Créance en non valeur**

**Annulation de la délibération : DELIB\_2024\_038**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de scinder la délibération DELIB\_20241\_038 en deux.

Il propose de statuer sur l'acceptation par le Conseil Municipal de la prise en charge d'une créance en non-valeur d'un montant de 60,15 €uros pour le budget Eaux.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'Unanimité, accepte cette prise en charge.

Fait et délibéré le : 12 novembre 2024 Pour extrait conforme : 12 novembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication

Président de séance

Monsieur TIRMARCHE Ghislain

Secrétaire de séance

Madame CAPRON Marie

